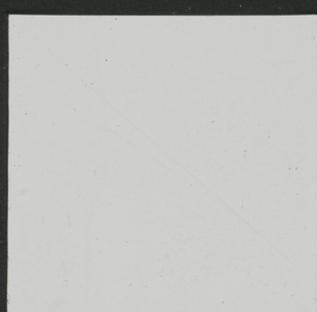
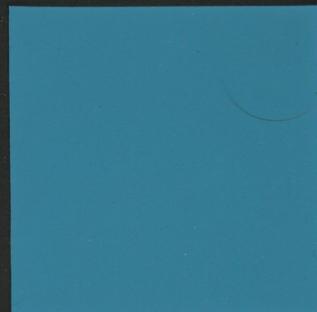
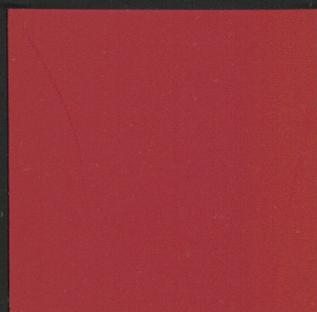
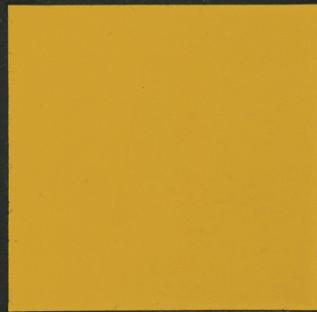
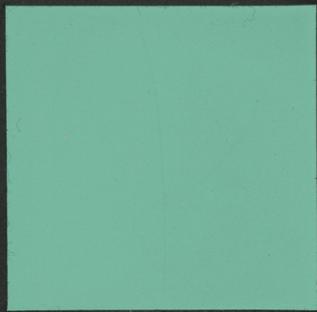
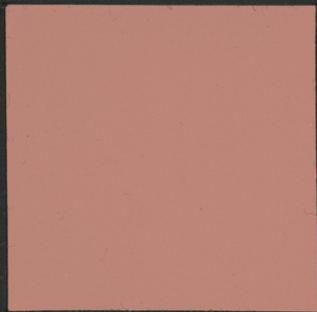


colorchecker CLASSIC



x-rite

mm

MALVRI
NADES

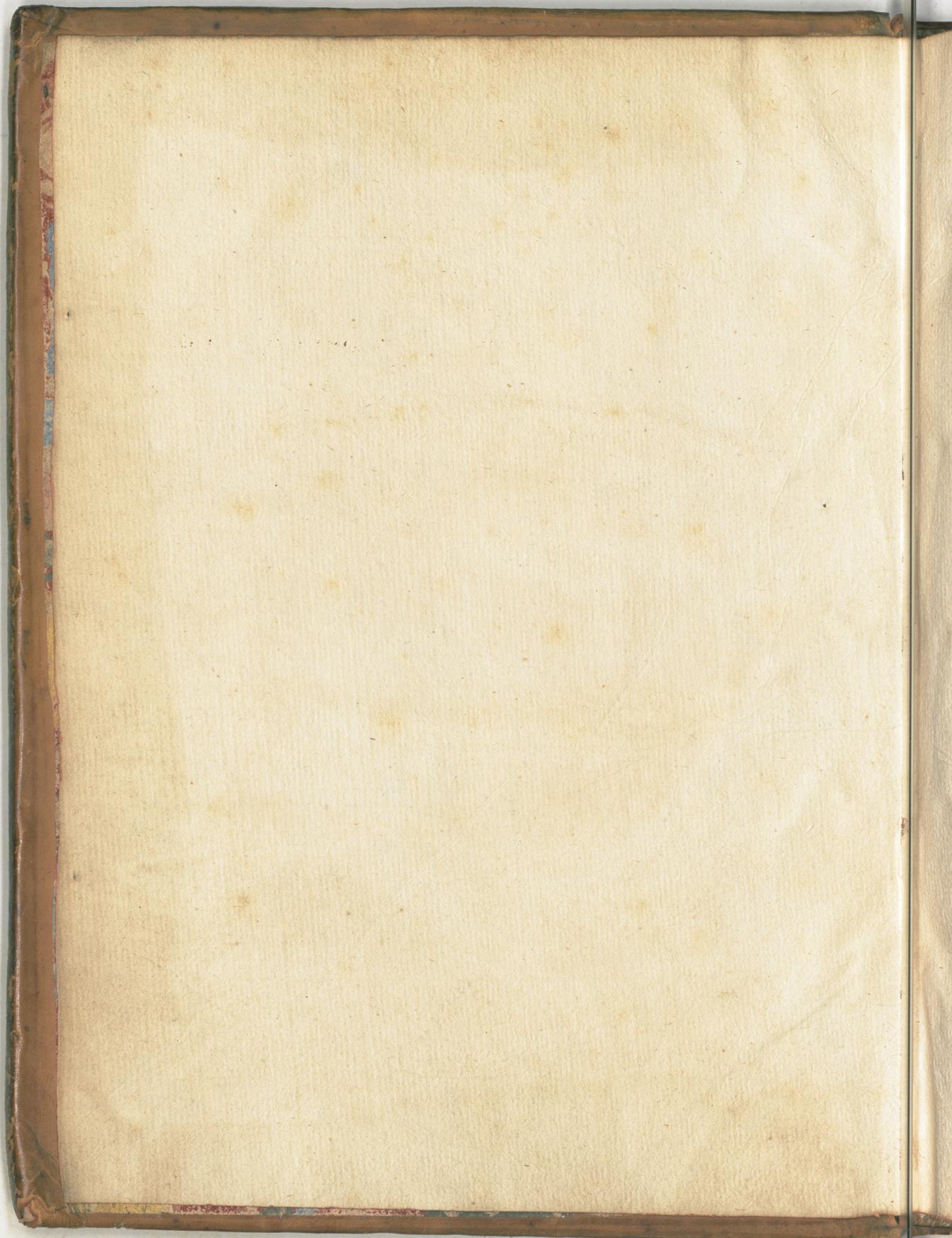
TOM 5
1651

17646
E







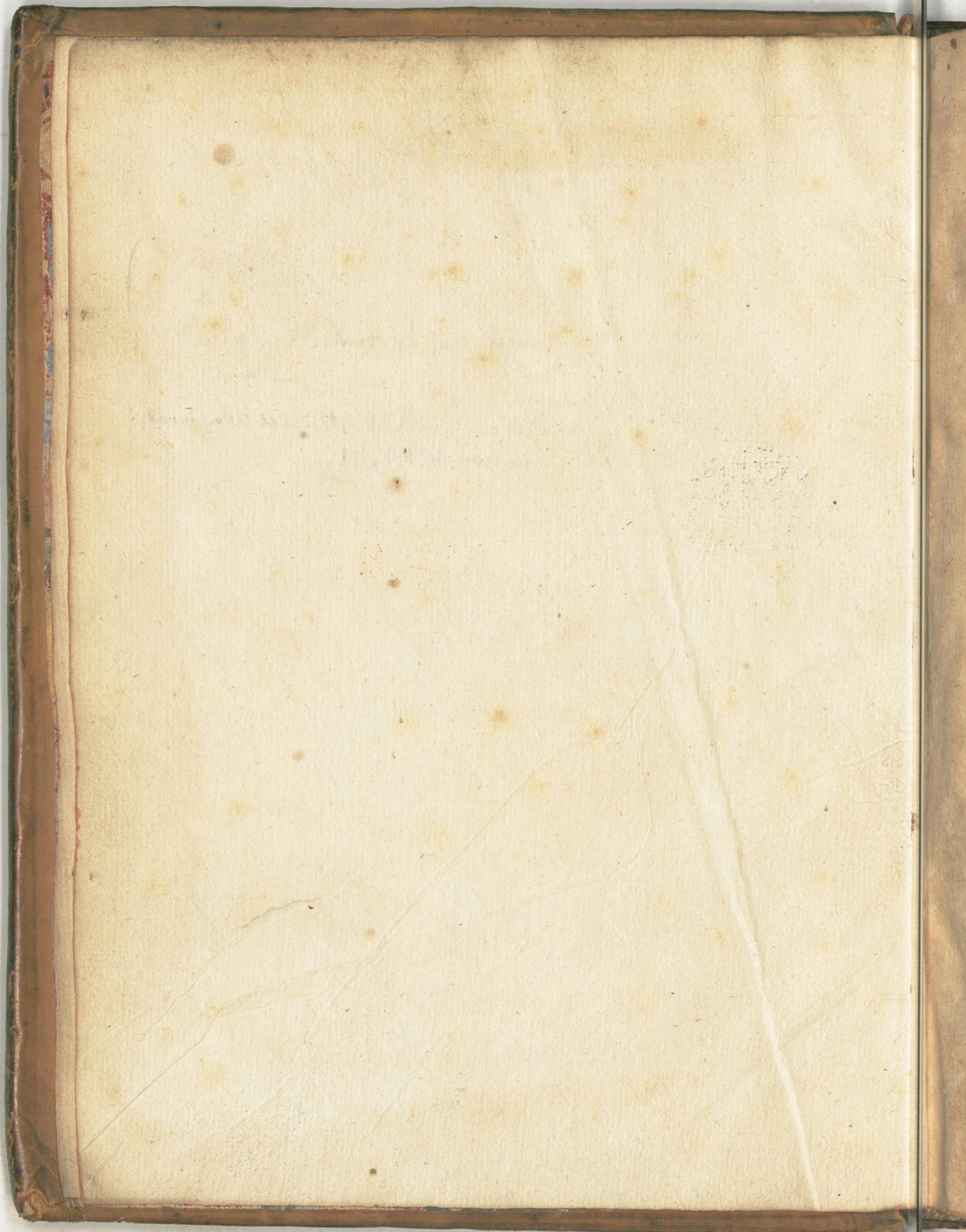


17646
E

Recueil de dixante trois pieces.

plus trois bis = 66.

Enleve p^r la Collection des Majarades
la piece n^o 40, 41,



4 6
ARREST
DE LA COVR

DE

PARLEMENT

TOVTES LES CHAMBRES ASSEMBLE'ES.

Contre le Cardinal Mazarin.



Du Samedi 11. Mars.



M. DC. LI.

A R R E S T
DE LA COUR
D E
EXTRAORDINAIRE
PARLEMENT

TOYTES LES CHAMBRES ASSEMBLEES.

Gouuerneur Cardinal Maxam

De l'année II. Mars.

de vingtième Février dernier
& deuxième de ce mois & au, conser-
uant le Cardinal Maxam: Et ouy sur ce
les gens du Roy à l'instance & ordonné,
Que lesdits articles soient exécutes, &
placées en eux, avec diligence &
au Procureur Général, & ce sans
faulx compte le Cardinal Maxam, les
Eues & Docteurs, des Conuen-
tions en eux, & ce sans
M. DC. II.
autres articles de la Déclaration faite
par le Cardinal, ou par les ordres, sur

5
EXTRAICT DES RE-
gistrés de Parlement.

CE iour, la Cour toutes les
Chambres assemblées, ayant
deliberé sur l'execution des
Arrests d'icelle, des sept, neuf
& vingtiesme Fevrier dernier,
& deuxiesme de ce mois & an, concer-
nant le Cardinal Mazarin; Et ouï sur ce
les Gens du Roy, A arresté & ordonné,
Que lesdits arrests seront executez, &
suiuant iceux, à la Requeste & diligence
du Procureur General, incessamment in-
formé contre ledit Cardinal Mazarin, ses
Parens & Domestiques, des Contrauen-
tions par eux faites à l'execution desdits
arrests; Ensemble de la Depredation faite
par ledit Cardinal, ou par ses ordres, sur

4

les Vaisseaux Estrangers, Dissipation des Finances, Transport des deniers hors le Royaume, Empeschement à la Paix, & Mauuaises impressions par luy données au Roy, circonstances & dépendances; Et contre ceux qui l'ont suiuy, assisté & retiré, & qui ont eu commerce & correspondances par lettres & autrement, avec ledit Cardinal, depuis & au prejudice de la publication dudit arrest du neufiesme. Feurier: A cette fin a commis & commet, ontre les deux Conseillers commis par l'arrest du douziesme de ce mois, Messieurs François Bitault & Pierre Pithou, Conseillers en ladite Cour, pour proceder au fait de ladite Information, Lesquels se transporteront en la Ville de Doullans, & par tout ailleurs où besoin sera. Ordonne en outre, que où ledit Cardinal sera trouué en France, ou és Places & Chasteaux de l'obeyffance & protection du Roy, de se saisir de sa personne, & l'amener prisonnier en la Conciergerie du Palais, pour estre contre luy, procedé extraordinairement

ment. Enjoint à tous Gouverneurs, Offi-
ciers & Sujets du Roy, tenir la main à l'e-
xecution du present arrest. Ordonne aussi
qu'à la Requeste dudit Procureur General,
tous les Biens dudit Cardinal & reuenus
de ses Benefices seront saisis. A cette fin
aura Commission pour compulser tous
Registres de Banquiers & personnes pu-
bliques: Et luy sera deliuré toutes lettres
monitoires en forme de droict. Enjoint
aussi à toutes personnes qui ont connois-
sance desdits Biens, ou qui en ont, de le
declarer, à peine de punition. Et sera le
present Arrest, affiché, leu & publié à son
de Trompe & cry publicq, par tous les
Carrefours de cette Ville & Faux-bourgs,
& enuoyé aux Bailliages, Seneschauffees
& Sieges du ressort, pour y estre leu, pu-
blié & executé à la requeste du Procureur
General, & diligence de ses Substituts.
Et en sera donné aduis aux autres Parle-
mens, qui seront conuiez de donner pa-
reil Arrest. FAIT en Parlement le vnzief-

me Mars mil six cens cinquante-vn.

Signé, GUYET.

LE Lundy 13. iour de Mars 1651.
 l' Arrest cy-dessus de Nosseigneurs de
 la Cour de Parlement, a esté leu, publié &
 affiché es Carrefours ordinaires & extra-
 ordinaires de cette Ville & Faux-bourgs
 de Paris, par moy Charles Canto, juré
 Crieur ordinaire du Roy en la Ville, Pre-
 vosté & Vicomté de Paris. Faisant la-
 quelle publication, i'estois accompagné de
 quatre Trompettes, Jean du Bos, Jac-
 que le Frain, Iurez Trompettes du Roy
 esdits lieux, & deux autres Trompettes
 commis. Signé, CANTO.

Collationné à l'Original par moy Conseiller
 Secretaire du Roy & de ses Finances.

THE HISTORY OF THE

REIGN OF CHARLES THE FIRST

BY JOHN BURNET

IN TWO VOLUMES

LONDON

Printed by J. Sturges, in Strand

1724

Price 1s. 6d.

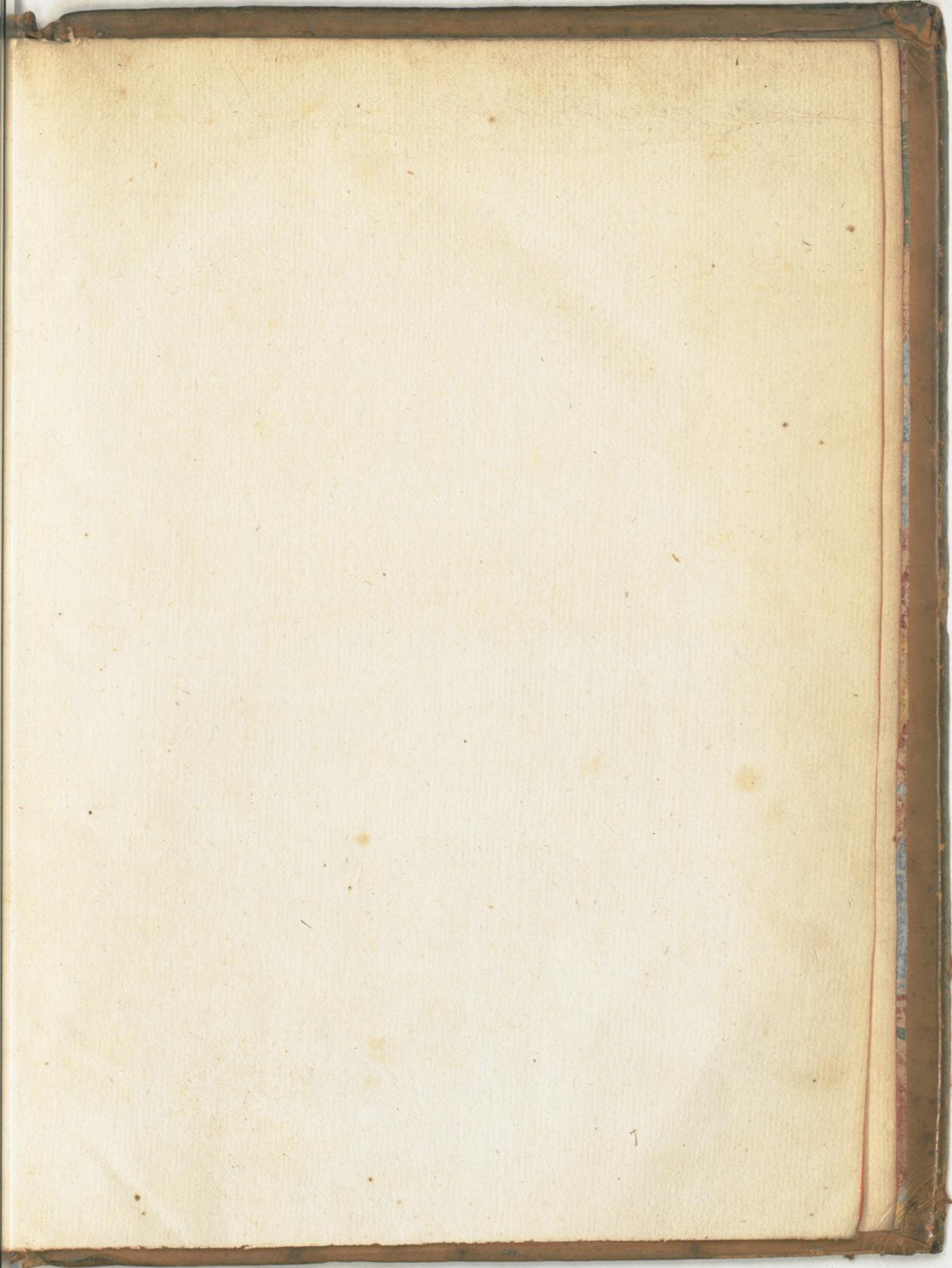
For Sale at the

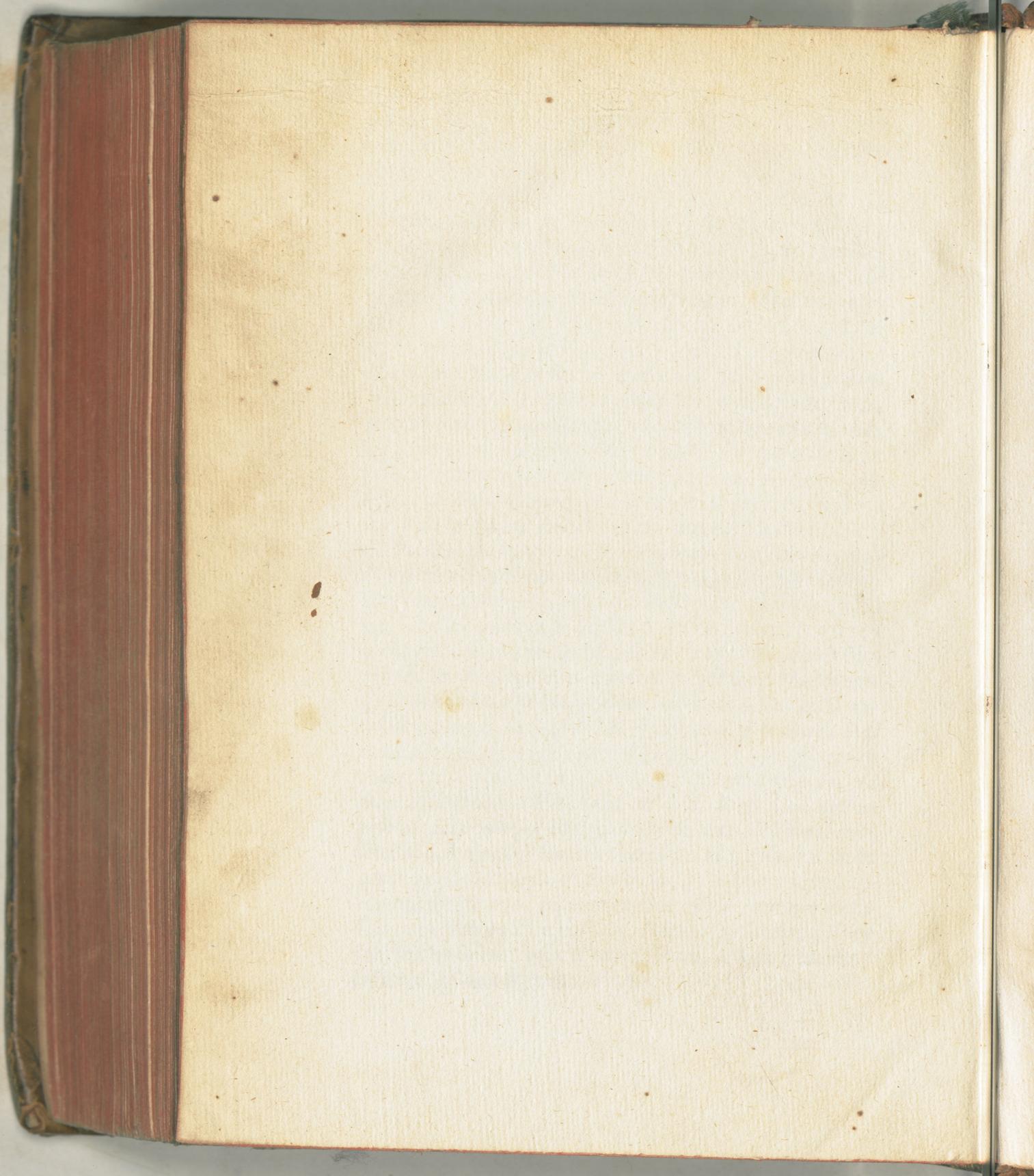
Booksellers

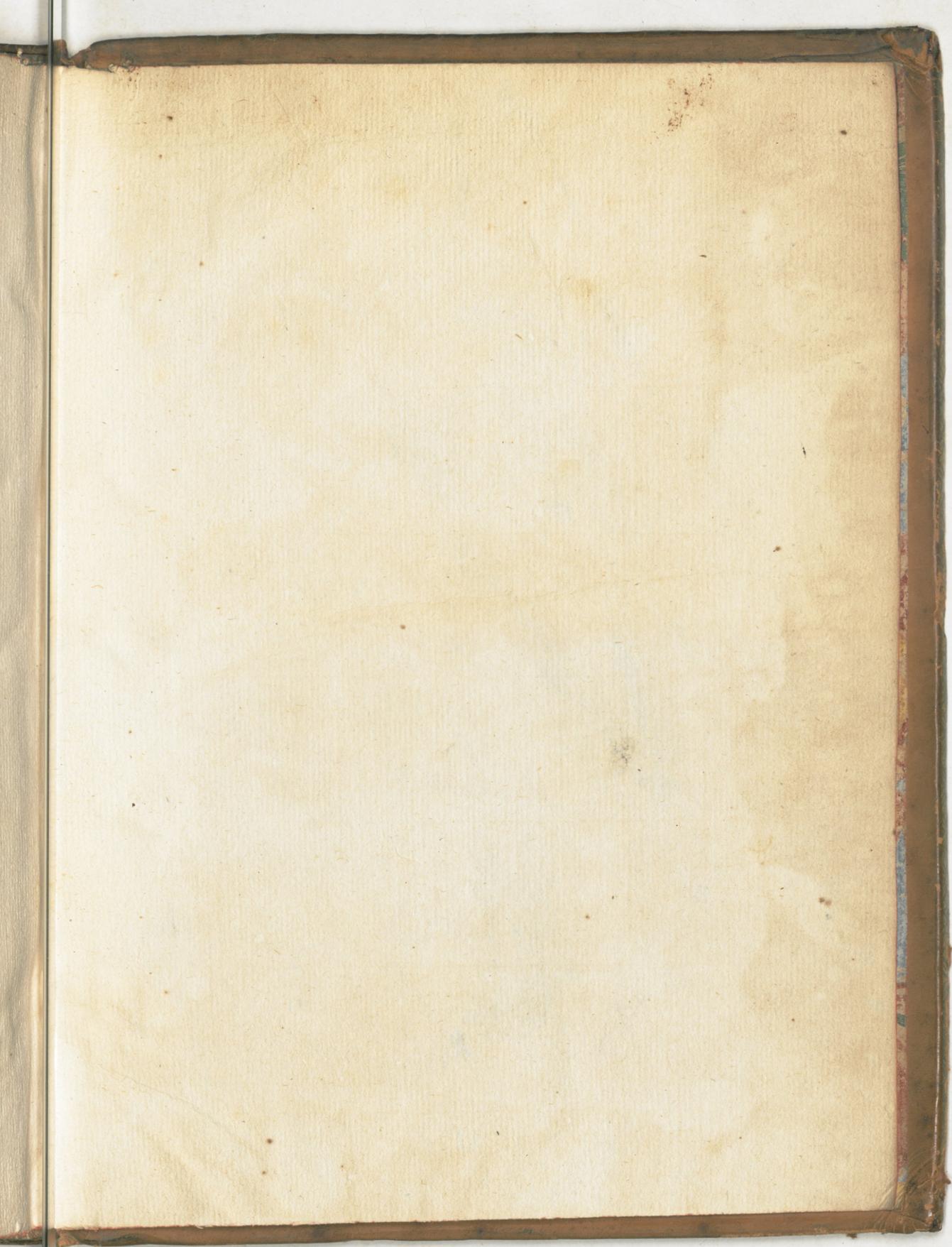
in Great-Britain



oles,
ou-
tout
ours
anc
pila
ef-
i'll
re-
&
ce
ms
s,
ds
-
u
n
n
s
e
t











MR BONNIER DE LAMOISSON



